



AVIS PUBLIC

Rôle triennal d'évaluation foncière

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Saint-Eustache, pour fins des exercices financiers des années 2019, 2020 et 2021, a été déposé au bureau du greffier, 145, rue Saint-Louis, le 2 octobre 2018, et est disponible à toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, peut déposer une demande de révision administrative à l'encontre de ce rôle. Elle doit alors déposer cette demande par écrit, avant le 1^{er} mai 2019, sous peine de rejet, au moyen de la formule prescrite dûment remplie, au bureau de la trésorière de la Ville, 145, rue Saint-Louis, Saint-Eustache, J7R 1X9. Cette demande peut aussi être effectuée par l'envoi de la formule dûment remplie, par courrier recommandé, avant le 1^{er} mai 2019.

Dans un cas comme dans l'autre, la demande doit être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par la municipalité à défaut de quoi elle sera réputée ne pas avoir été déposée. Toute personne peut obtenir de la trésorière de la Ville les informations nécessaires en ce qui concerne la somme d'argent à joindre à une demande de révision.

Fait à Saint-Eustache, ce 3^e jour d'octobre 2018.

Le greffier,
Mark Tourangeau